

CHARTRE DU VETETISTE ET DU CYCLOTOURISTE

- ❖ Respectez la nature, son environnement et les propriétés privées.
- ❖ Informez-vous des conditions atmosphériques avant de partir.
- ❖ Prenez connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi et ne prenez aucun risque inutile.
- ❖ Emporter un nécessaire de réparation, une trousse de première urgence et une carte détaillée du parcours.
- ❖ Portez toujours un casque.
- ❖ Observez en tout lieu et en toute circonstance la Code de la route, le Code forestier, les arrêtés municipaux et tous les panneaux d'interdiction.
- ❖ Roulez impérativement sur les sentiers, les chemins et les routes ouverts à la circulation publique.
- ❖ Ne pénétrez pas en sous-bois et dans les parcelles en régénération et/ou en cours de repeuplement.
- ❖ Restez discret(e) et courtois(e) avec les autres usagers.
- ❖ Maîtriser votre vitesse en toute circonstance.
- ❖ Soyez prudents lors de franchissements d'axes routiers à fort trafic.
- ❖ Dépasser avec précaution les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires.

(Source : Fédération Française de Cyclotourisme)